

CONSEIL MUNICIPAL DE DOMBLANS

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 21 janvier 2021 A 18 heures 30 à la salle des fêtes de DOMBLANS

L'an Deux Mille Vingt et un et le vingt et un janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes de Domblans sous la présidence de M. Jérôme TOURNIER, maire.

Étaient présents : Roger BALLETT, Gilles CAMPY, Céline CANNARD, Damien CLERGET, Rémi COURTOUT, François FOUCQUART, Sandrine GAUCHET, Monique GAUDRON Emmanuel GROUILLON, Chantal MARTELIN, Brigitte MATHIEUX, Chrystel MEULLE, Jean NOZIERE, Frédéric OLIVIER, Emmanuel RIZZI (jusqu'à 18h50, pouvoir à Jérôme TOURNIER), Annie SALOMON DU MONT, Jérôme TOURNIER.

Excusée : Karine BLONDEAU pouvoir à Brigitte MATHIEUX

Secrétaire de séance : Céline CANNARD

M. TOURNIER propose de désigner Mme CANNARD, secrétaire de séance. Celle-ci accepte.
Le Conseil à l'unanimité désigne Mme CANNARD secrétaire de séance.

M. TOURNIER propose de modifier l'ordre des points à l'ordre du jour afin de permettre à E. RIZZI de présenter le point numéro six avant de quitter la séance.

Le Conseil à l'unanimité accepte de modifier l'ordre des points présents à l'ordre du jour.

1 . Approbation du compte rendu de la séance du 26 novembre 2020.

Il est adopté à l'unanimité.

2. Assiette, dévotion et destination des coupes de l'année 2020

En application de l'article R.213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'ONF présente pour l'année 2021, l'état d'assiette des coupes résumé dans le tableau suivant :

Proposition des coupes pour l'exercice 2021			
Parcelle / Unité de Gestion	Surface	Type de coupe	Observations
6-aj	9.67	éclaircie 2	Bois chauffage
20-p	1.53	préparation	
30-r	1.69	Rase	
31-r	0.94	Rase	
32-i	7.11	irrégulier	

Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

Cas général : les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

1.1 les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

(préciser les parcelles et, pour les feuillus, les essences)	EN VENTES DE GRE A GRE PAR SOUMISSION (ventes en salle, ouvertes au public)					EN VENTES GROUPEES, PAR CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT (2)		
	En bloc et sur pied	En futaie affouagère (1)	En bloc façonné	Sur pied à la mesure	Façonnées à la mesure			
Résineux						Grumes	Petits bois	Bois énergie
Feuillus		Essences :	Essences : 20p 30r 31r 32i			Grumes Essences :	Trituration	Bois bûche Bois énergie 30_r 31_r 32i à confirmer après martelage

Vente simple de gré à gré :

Chablis : vendre les chablis de l'exercice sous la forme suivante :

en bloc et sur pied

en bloc et façonnés

sur pied à la mesure

Produits de faible valeur :

- vendre de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur les produits de faible valeur issus de l'ensemble de la forêt communale ;

Délivrance à la commune pour l'affouage :

- Destine le produit des coupes des parcelles 6_aj et 20p à l'affouage ;

Mode de mise à disposition	Sur pied	Bord de route
Parcelles	6_aj et 20p	

Une délibération spécifique à l'affouage arrête son règlement, le rôle d'affouage, le montant de la taxe et les délais d'exploitation et de vidange, et désigne les trois bénéficiaires solvables (garants).

Rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés :

X Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure

J. TOURNIER : L'ONF avait établi un plan d'aménagement, plan accepté sous l'ancienne mandature, qui planifie l'aménagement forestier sur les 20 prochaines années. Ce plan est disponible en mairie et peut être consulté.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la validation des coupes de bois pour l'affouage 2021.

3. Engagement des dépenses d'investissements budget 2021

L'exécutif de la collectivité territoriale peut, jusqu'à l'adoption du budget (article L.1612-1 du CGCT), **sans délibération**, mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget précédent. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

avec délibération, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

La limite des dépenses s'élève à 349 335 € pour le budget principal et 55 215 € pour le budget eau et assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote cette délibération à l'unanimité.

4. Recouvrement participation USCS aux fournitures d'électricité 2018/2019 et 2019/2020

Il s'agit d'autoriser le maire à émettre deux titres de recouvrement de participation aux frais d'électricité pour 2018/2019 d'un montant de 2 853,97 € et pour 2019/2020 de 945,62 €.

La CCBHS a la compétence sport, donc a mis l'électricité des équipements sportifs à son nom. Pour Domblans, elle refacture ensuite à l'USCS. Mais il n'existe qu'un compteur unique pour USCS et le captage d'eau.

R. BALLET : s'étonne de la différence de montant entre les 2 périodes.

J. TOURNIER : les montants ne correspondent pas à des périodes de 12 mois. Pour 2019/2020, la durée concernée est plus courte car la CCBHS a pris la compétence sport en début d'année 2020.

A. SALOMON DU MONT-THURA : questionne sur la possibilité de séparer les 2 installations avec l'installation d'un second compteur.

J. TOURNIER : réel questionnement afin de savoir à qui relève ces travaux. Volonté d'éclaircir ce point afin que la commune règle l'électricité du point de captage uniquement.

F. FOUCQUART : Comment les choses ont-elles été établies lors du transfert de compétences ? La CCHBS ayant repris les activités sport et les bâtiments sportifs.

J. TOURNIER : Le transfert de compétence est derrière nous. Ne sait pas les modalités de ce transfert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le maire à émettre ces 2 titres.

5. Exonération de la redevance d'occupation du domaine public (1^{er} trimestre 2021)

M. PERNIN, commerçant ambulant le FOOD TRUCK, a sollicité la commune pour une exonération de la redevance d'occupation du domaine public. M. le maire a interrogé M. GODIN, FREDO PIZZA, sur la perte de son chiffre d'affaire durant la période du premier confinement. Il n'a pu entrer en contact avec le commerçant LA ROULOTTE. Rappel des tarifs appliqués (délibération du 21 octobre 2020) :

Camion pizzas (trimestre)	61 €
Camion pizzas deux fois/semaine (trimestre)	100 €

F. FOUCQUART : rappelle l'existence du fonds de solidarité pour une aide de 1500 € mensuels, fonds qui intervient à condition d'être sollicité par les commerçants. Jean Noziere fait remarquer que l'on parle de 100 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote l'exonération des trois commerçants pour le premier trimestre 2021.

6. Location ALAMBIC Bréry

La précédente délibération concernant la location de l'alambic de Bréry datant de 2010, il convient de délibérer à nouveau. La location est fixée à 15€ par jour pour couvrir les frais liés à la gestion de ce local (électricité, taxes, ...). Proposition de maintenir ce tarif.

R. BALLETT : précise les jours de location et la période concernée. Il y a 2/3 ans, des travaux ont été effectués sur l'alambic. La mairie avait acheté le matériel, et les utilisateurs de l'alambic avaient effectué les travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le maintien du tarif de location à 15€ / jour.

7. Débat d'orientation Budgétaire

J. TOURNIER : remercie les adjoints pour le travail réalisé. L'objectif de ce soir est de discuter des différents projets dans chaque commission, de permettre un débat entre les membres du CM. Il ne s'agit pas ici de présenter des chiffrages. Souhait que tous élus participent aux débats budgétaires, et pas exclusivement les adjoints. Souhaite également tenir les engagements de la campagne électorale.

Le CM de février sera l'occasion de voter les comptes de gestion. Le budget sera ensuite proposé au CM de mars.

Commission cadre de vie / culture

M. GAUDRON :

- village du futur et comités consultatifs dégager des lignes de fonctionnement
- réhabilitation du vieux lavoir (réflexion avec G. CAMPY qui a déjà réfléchi à ce projet) avec l'appui de la com com pour tout ce qui est des sentiers
- aménagement de l'ancien chemin proche du lavoir. Des écoles pourraient être associées (Mancy, lycée du bois, ...)
- soutien aux associations et leur implication dans « le vivre ensemble » (engagement électoral)
- maison des seniors / lieux de vie : nécessité de créer un groupe de réflexion
- extension du fleurissement sur la commune
- mise en valeur du patrimoine historique (// Grand Site) Installation d'une commission des sites locaux remarquables.

J. TOURNIER : Si la CCBHS venait à prendre la compétence PLU, ce serait à elle de gérer la commission des sites locaux remarquables. Mais elle pourrait déléguer aux maires concernés (Domblans et Château Chalon). Dans ces commissions, 3 collèges : élus, associations, personnalités choisies.

J. NOZIERE : a participé la veille à une réunion tourisme. La CCBHS a inscrit le chemin pédagogique dans les projets et rappelle que 14 000 € avait été budgétés en 2018

F. OLIVIER : demande des précisions concernant ce chemin pédagogique

J. NOZIERE : ce projet date de l'ancienne municipalité, il était lié au lavoir. Projet : faire un chemin (recouvert de différents revêtements) partant du lavoir, passant sous le pont de chemin de fer pour rejoindre l'arboretum

J. TOURNIER : piste, chemin adapté aux personnes en situation de handicap (handicap moteur, mais aussi sensitif, mental)

C. MARTELIN : fait part d'une association qui s'est créée à St Laurent en Grandvaux autour de déplacements en vélo de l'association : "A vélo sans âge" fait découvrir le monde en triporteur aux résidents d'EHPAD ou particuliers.(contact : "A vélo sans âge" ou et Bernard Grossior

M.N. ROY : lors de la création du verger pédagogique, la commune prévoyait d'acquérir une parcelle afin d'envisager la création d'un lieu d'activités adaptées

J. TOURNIER : l'achat a été réalisé, il préfère conserver la parcelle « sous le coude »

R. BALLETT : nécessité de développer les bords de Seille pour rejoindre le sentier pédagogique de Bréry

J. TOURNIER : cela pose effectivement la question de la cohérence entre les 2 villages historiques

R. BALLETT : pour 2020, il avait été retenu que les employés communaux groupaient le fleurissement en gros massifs, plutôt que de séparer sur de nombreux lieux

J. TOURNIER : piste, concours des maisons fleuries, qui pourrait renforcer la participation citoyenne, améliorer le cadre de vie, trouver place dans l'action village du futur.

A. GUICHARDOT : réflexions autour de lieux de fleurissement partagés par quartier par exemple. Question de la signalisation du sentier botanique de Bréry, difficilement visible.

R. BALLETT : questionne l'organisation de la nécessité de l'arrosage

F. FOUCQUART : présence de nombreux jeunes sur le territoire communal. Réflexions quant à l'installation d'une aire de jeux par exemple sur la commune historique de Bréry.

J. TOURNIER : rappelle que notre territoire doit être pensé dans sa globalité.

A. GUICHARDOT : rebondit sur la réflexion autour d'une maison des seniors, piste de l'intergénérationnel. Maison d'Accueil d'Assistante Maternelle ?

Commission Culture : M. GAUDRON

- Développer la culture en collaboration avec les associations, l'ensemble des habitants en associant la Com Com
Commissions affaires sociales

M. GAUDRON :

- mise en place d'un CCAS (réflexion à mener)

Commissions patrimoine

J. TOURNIER (en l'absence de E. RIZZI) :

Pour la forêt soumise, la commune s'est engagée à suivre le plan de gestion établi par l'ONF pour les 20 prochaines années avec quelques adaptations possibles en fonction de situations particulières.

En 2021, en plus des coupes citées précédemment les travaux porteront sur la replantation de la parcelle 27 (entre Domblans et Voiteur) et sur celle de la parcelle d'épicéas à la Muyre qui a été ruinée par les Scolytes.

Deux autres chantiers importants porteront sur des surfaces non soumises et devront donc être gérés directement par la commune. Il s'agit des abords du sentier de randonnée « sur le mont » où les frênes sont particulièrement touchés et de l'espace situé entre la Seille et l'Erreux du moulin en amont de la passerelle de Domblans où de nombreux arbres menacent de tomber dans la Seille.

R. BALLETT : explique la différence entre forêt soumise et forêt non soumise à l'ONF. Nécessité de faire un point sur les entretiens à faire pour ce qui est des forêts non soumises.

Commission développement économique

C. MEULLE :

- maintien des services existants

- poursuivre les rencontres avec les entreprises locales

- suivre l'évolution de la zone d'activité, même si cela relève de la CCBHS, 2 terrains venant d'être vendus

- union commerciale Domblans / Voiteur

J. NOZIERE : était en réunion aujourd'hui à la CCBHS. Il a été rappelé que l'office artisanat et commerce de la CCBHS n'a pas vocation à remplacer les associations de commerçants. Actuellement, un recrutement est en cours pour un manager dont le rôle sera de développer les commerces sur tout le territoire. Il serait important d'avoir une association Domblans/Voiteur pour contrebalancer l'association de Bletterans. Piste : organiser une rencontre entre la commission éco de Domblans et la commission de Voiteur ?

F. OLIVIER : nécessité de vérifier les souhaits/motivations des commerçants de Domblans avant de lancer une réflexion. Évoque la possibilité pour Domblans d'avoir un magasin d'une surface de 1000 m² ? Peut-on réfléchir à cette possibilité afin de ne pas être pris de cours si cela devait être proposé ?

C. MARTELIN : connaît un libraire qui recherche un local pour s'installer sur le secteur

M.N ROY : peut-on évaluer les locaux disponibles sur la commune ?

G. CAMPY : indique que les locaux sont déjà connus.

Commission bâtiments

G. CAMPY :

peu de réalisations sur 2020 compte tenu contexte sanitaire

- peinture salle des fêtes Domblans
- wifi salles des fêtes pour attirer les locations
- wifi salle de la mairie

F. OLIVIER : A-t-il existé des lignes téléphoniques dans les salles de Bréry et Domblans ? Leur présence faciliteraient la mise en place du wifi et en réduiraient le coût.

G. CAMPY & R. Ballet : Il y en a eu dans les deux salles.

F. OLIVIER : dans la salle des fêtes de Domblans, il y a eu une ligne téléphonique.

E. GROUILLON : attire l'attention sur l'obligation d'avoir une ligne fixe dans une salle des fêtes

- évaluation des toitures de tous les bâtiments communaux
 - mur de soutènement cour de l'ancienne école Bréry
 - réfection du toit de l'alambic Bréry

-Église de Bréry : vitraux, tableau de St Laurent. Atouts très importants dans le cadre de la démarche de développement touristique. A évaluer si monuments classés ? Quel classement ?

- bâtiment école : travaux de réfection du logement au-dessus de l'école ont débuté
- réfection autour du Monument aux morts Bréry
- lavoir Domblans : attendre que la mairie en soit effectivement propriétaire
- atelier communal : vitres à changer et toit à revoir
- ancienne gare de marchandise : démolition ? réhabilitation ?

J. NOZIERE : regrette qu'il ne soit pas réalisé d'étude pour évaluer le bâtiment, la charpente, avant une décision de démolition. D'autres questions se posent autour de la sécurisation de la voie ferrée avec une barrière derrière le bâtiment. Coût d'une démolition ? Environ 30 000 € ? vente des pierres de soubassement envisagées ? Il rappelle que l'acte de vente prévoit la prolongation de la barrière de sécurité le long de la voie ferrée, chose qui n'est toujours pas réalisée.

G. CAMPY: la barrière ne pourrait se faire que lorsque le bâtiment serait démoli

R. COURTOUT : une réparation pourrait être envisagée si la toiture est bonne

J. TOURNIER : une valorisation de cet espace avec autre chose qu'un bâtiment semble intéressante. Les 2 options, démolition ou réhabilitation, sont à étudier.

R. BALLET : à revoir, les potelets en inox salle des fêtes. Attire l'attention sur le fait que concernant le site du cimetière de Bréry, il ne reste que 2 places au columbarium

J. TOURNIER : une commission cimetière va se mettre en place

Commission affaires scolaires/jeunesse

S. GAUCHET :

- aménagement de la cour d'école pour une revitalisation. A prévoir au budget 2021 la peinture pour la réalisation d'une fresque.

Différentes remarques quant à un réaménagement en apportant du vert

- achat d'un cadeau pour les CM2 lorsqu'ils quittent l'école
- réflexion quant à la mise en place d'un groupe de jeunes de moins de 15 ans dans le cadre du village du futur. Un groupe de 18 à 25 ans est déjà en place.

F. OLIVIER : Précise que les panneaux d'information lumineux, coûteux, sont aussi limités dans leur capacité à donner de l'information par le temps qu'un conducteur à les regarder (en même temps que la route).

F. OLIVIER : Dans un cadre général, regrette que :

- les mots environnement, écologie, transition écologique ne fassent parties d'aucune prise en compte dans les préoccupations présentées alors que cela transparaît dans différents thèmes évoqués ;
- Le handicap n'apparaisse que pour le dossier du lavoir ;
- La recherche d'un nouveau médecin ou tout simplement ce dossier ne fasse pas partie des préoccupations évoquées;

Précise l'importance de savoir valoriser les actions par une bonne communication sachant la volonté globale de mettre en avant la commune de Domblans en direction de l'extérieur.

Commission communication

S. GAUCHET :

- panneau d'information lumineux plus modernes
- ordinateurs de la mairie à revoir
- adresses mails exclusive mairie : 10 élus sont intéressés

R. BALLET : réflexion autour du fait que la commune dispose de 2 logos

J. TOURNIER : le logo historique de Bréry sera désormais apposé aux courriers comme l'invitation au CM

F. OLIVIER : regrette que les mots environnement, écologie ne soient pas évoqués, même si cela peut transparaître dans les différents thèmes évoqués. Importance de savoir valoriser en utilisant une communication adaptée

Commission voirie

R. COURTOU :

- rue de la gare, réfection de l'enrobé
- remplacement glissières mixtes au niveau du chemin de la Muyre et du chemin des Enchâtres
- signalisations verticales et horizontales
- travaux voiries divers
- réflexions concernant les priorités à droite
- aménagement du parking de l'église Domblans

J. NOZIERE : question de la sécurisation de la route allant au skate parc

J. TOURNIER : réflexions en cours avec le département, la route est départementale, la mairie peut-elle engager des travaux ?

Commission eau et assainissement / employés techniques

R. BALLET :

- liaison téléphonique sur un des postes de relevage (poste d'alerte en cas de dysfonctionnement)
 1. raccordement rue de l'église
 2. augmentation des prestations de l'entreprise « balayage 39 » qui intervient pour faire le balayage des voies
 - revoir les liaisons téléphoniques au réservoir d'eau pour diminuer les coûts
 - suite à inspection en octobre 2020 du réseau d'eau potable : changer la protection autour des zones de captage, travaux au niveau de la source Thiebaut et réalisation de la convention avec Frontenay
 - connexion des réseaux d'eau potable entre les nappes phréatiques de Domblans et Bréry
- F. OLIVIER : concernant un éventuel transfert de la compétence eau à la CCBHS, est ce judicieux de réaliser un investissement dans notre réseau avant le transfert ? F. OLIVIER : Rappel le débat que le conseil municipal a eu courant de l'été, ou il avait été évoqué qu'il ne serait peut-être pas judicieux d'investir dans le réseau d'eau au vu du transfert prochain de la compétence eau à la CCBHS.

J. TOURNIER : pas de décisions prises à ce jour. Les modalités d'un éventuel transfert ne sont pas définies.

- schéma communal de défense contre l'incendie à terminer
- employés communaux : reprendre les contrats, remise à plat de leurs habilitations, recrutement d'un employé communal

J. TOURNIER exprime son souhait de renouveler l'organisation de CM comme celui d'aujourd'hui, pour permettre les débats au sein de l'équipe municipale.

8. Point sur les dossiers en cours

J. TOURNIER :

- retour sur la rencontre avec l'Éducation Nationale concernant la carte scolaire.
- Projet de création d'un lotissement privé (6 parcelles individuelles et 1 parcelle pour de l'habitat collectif). Réflexion en cours
- Visite de M. le Sous-Préfet : visite très appréciée des élus présents

J. NOZIERE : où en est le dossier gendarmerie ?

J. TOURNIER : en attente du retour de Mme Brulebois et du ministère de l'Intérieur

F. OLIVIER : village du futur

1ere réunion le 14 janvier entre les 9 villages sélectionnés et la région. Les villages se sont présentés, tous ont montré beaucoup de motivation. L'intervention d'un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage devrait être opérationnelle début avril, pour une durée de 10 à 12 mois. Cabinet retenu : « Vraiment vraiment », cabinet Franco-Belge avec une équipe pluridisciplinaire. La dimension « réseau » constituera un réel intérêt. Les services du Conseil Régional seront à notre écoute, avec un référent dédié à la commune.

9. Questions diverses

F. OLIVIER : relaie un message diffusé sur Facebook concernant l'éclairage public, en lien avec le couvre-feu à 18h00

C. MARTELIN : aimerait qu'il y ait une réflexion et avoir des informations sur la gestion concernant la question de l'éclairage public : qui décide de l'heure de la mise en route le matin dans les rues du village actuellement à 4h50 et son extension à 0h10, une horloge gère automatiquement en fonction de la luminosité la coupure de l'éclairage du matin et la mise en route du soir. Réflexions sur la motivation de ces horaires ? Réflexions sur un temps T qui correspond au fait du confinement et du couvre-feu, de nombreuses communes les ont modifiés.

G. CAMPY : fonctionnement de l'éclairage public est très complexe

F. FOUCQUART : où en est le bulletin municipal ?

S. GAUCHET : sera terminé mardi, diffusion prochainement

F. FOUCQUART : qu'en est-il du fonctionnement du centre de vaccination de Bletterans ?

Réflexions diverses : le centre n'est pas encore ouvert, pas de date connue.

M. GAUDRON : présentation des boîtes à livres qui sont en cours de réalisation par les employés communaux. M. GAUDRON salue et remercie les employés communaux pour leur travail sur ce projet. Installations à prévoir sur 4 lieux : place Saillant Domblans, mairie annexe Bréry, Blandans, La Muyre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

Fait à Domblans, le 22 janvier 2021

La secrétaire de séance C. CANNARD



Le maire, J. TOURNIER

